

général offensifs, qui devaient, au contraire, selon elle, être remis en liberté après la capture du bâtiment. Le Gouvernement de la défense nationale avait d'abord révoqué en doute un fait appuyé sur une prétention aussi nouvelle; mais ce fait a été depuis confirmé par la délégation de Tours, et M. le comte de Bismark s'est efforcé de le justifier dans une communication officielle transmise au ministère des affaires étrangères à Paris. Suivant les termes de cette communication, la capture des marins du commerce serait en contradiction avec les règlements du droit moderne et avec les principes de la civilisation. L'unique raison qu'allègue M. le comte de Bismark, c'est que les marins allemands seraient étrangers, par leur état aux opérations militaires.

A ces affirmations nous pouvons opposer l'usage constamment suivi jusqu'à ce jour par les puissances maritimes. Le droit de capturer les équipages a toujours été considéré comme connexe de celui de saisir le navire et n'a été contesté par aucun cabinet. La France, l'Angleterre, l'Italie, d'un côté, et la Russie de l'autre, en ont fait l'application pendant la guerre d'Orient. La même règle a dirigé la conduite des parties belligérantes durant la guerre d'Italie, et la Prusse s'y est conformée, de son côté, dans la guerre des duchés. Voici le texte du règlement publié par elle le 20 juin 1864 :

« Art. 18. — L'équipage d'un navire capturé est soigné et entretenu aux frais de l'Etat jusqu'à ce qu'il intervienne un jugement sur la prise. Lorsque la prise est validée, les sujets ennemis appartenant à l'équipage doivent être traités comme prisonniers de guerre. »

Par contre, les sujets des nations amies ou neutres sont mis à la disposition des consuls de leur pays. »

Devant un texte aussi explicite, tout commentaire devient superflu. En retenant prisonniers les marins des navires capturés par nos bâtiments, le gouverneur de la défense nationale ne fait qu'appliquer le droit pratique par toutes les puissances et par la Prusse elle-même dans les dernières guerres, et le cabinet prussien ne serait fondé à prendre des otages français que si nous avions violé le droit des gens envers des sujets allemands. C'est donc lui qui se place en contradiction avec tous les principes, en saisissant dans leurs familles des citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée et en les internant en Allemagne. Le ministre des affaires étrangères a fait parvenir ces observations à M. de Bismark, et si la Prusse persiste à maintenir les mesures de représailles qu'elle a injustement adoptées, l'intention du gouvernement de la Défense nationale est de protester auprès des cabinets et de soumettre la question à leur jugement. (Journal officiel.)

On lit dans le Journal officiel :

« Depuis quelques jours, certains clubs avaient multiplié les insultes et les menaces comme pour prêter leur appui à l'ennemi, hier, une affiche provoquait les citoyens à la guerre civile. Ces tentatives criminelles ont soulevé l'indignation et le mépris de la population. Elles ne peuvent cependant rester impunies. Les principaux auteurs de ces actes inqualifiables ont été arrêtés et seront traduits devant les conseils de guerre, conformément à la loi. »

M. Delescluze, maire du 19^e arrondissement, et ses adjoints, MM. Ch. Quentin et Emile Oudet, ont adressé leur démission au gouvernement. Cette démission a été acceptée.

RAPPORT MILITAIRE.

Pendant une partie de la nuit et dans le cours de la journée l'ennemi a lancé, sans résultat, des obus contre la redoute de Saint-Maur et contre les bâtiments qui avoisinent le pont de Champigny.

Sur les forts de Nogent et Rosny, faible canonnade, qui a causé très peu de dommages et n'a atteint personne.

Le fort de Noisy, de son côté, a ouvert le feu sur toutes les batteries prussiennes, par trois formidables bordées; et entretenu un tir soutenu dont l'efficacité a été confirmée par le chef du poste télégraphique de Bondy, qui a vu à deux reprises différentes le transport des morts et blessés. Nos obus ont, en effet, éclaté en pleins retranchements.

L'ennemi a repris, ce matin, à 8 heures, le feu sur la Courneuve, feu intermittent, qui a blessé 3 hommes et tué 1 fusilier marin.

Les forts d'Issy, Vanves et Montrouge ont continué à subir toute la journée un bombardement qui, à certains moments, a été d'une violence extrême. Peu de dégâts aux ouvrages. 4 hommes tués et quelques blessés.

Le feu a été moins nourri qu'hier sur les redoutes des Hautes-Bruyères et du Moulin-Suquet. Cinq blessés, dont le capitaine du génie, Cugnier. Quelques obus sont arrivés dans le fort de Bicêtre, sans toucher personne.

Les batteries prussiennes établies à Thioris, ont également tiré sans résultat sur nos batteries établies près de Vitry, et sur les bords de la rive gauche de la Seine.

Les batteries de Meudon ont continué à tirer sur les 6^e et 7^e secteurs. La po-

pulation civile seule paraît avoir été éprouvée. Quelques personnes ont été blessées au Point-du-Jour et à Boulogne, et le commandant du secteur a dû prendre les précautions nécessaires pour éloigner de toute atteinte des personnes étrangères au service.

Tous les rapports des avant-postes du Sud ont signalé qu'une concentration considérable de troupes s'était faite cette nuit sur le plateau de Châtillon.

Un certain nombre d'obus lancés par les Prussiens n'éclatent pas et sont l'objet de la recherche curieuse et ardente de la population; des accidents graves sont signalés.

En conséquence, il est interdit de ramasser des obus restés entiers. Chaque citoyen est invité à les signaler aux commissaires de police et aux chefs des postes des pompiers, qui les relèveront pour les transporter au comité d'artillerie.

Les membres de la commission administrative du 20^e arrondissement avaient adressé au membre du gouvernement, maire de Paris, la lettre suivante :

Monsieur, Nous nous croyons obligés de vous adresser notre démission collective. — Notre œuvre était une œuvre de conciliation et de dévouement; quelques uns des maires élus ont paru, dans une des dernières réunions, en contester le caractère.

Nous ne pouvons souffrir qu'on se méprenne sur nos intentions, nous tenons à ce que les électeurs du 20^e arrondissement sachent bien que nous n'avons songé à transformer une situation toute provisoire en situation définitive. C'est pourquoi nous nous démettons.

Veuillez agréer, Monsieur, avec tous nos remerciements pour la cordialité avec laquelle vous nous avez toujours accueillis, la meilleure expression de nos sentiments les plus distingués.

Paffe, Jules Caroz, Métivier, Gérard, Topard, Simboiselle, Chavanon.

Le maire de Paris a répondu :

Messieurs, Vous vous obstinez à m'adresser votre démission, je m'obstine à la refuser.

Vous n'êtes point, messieurs, — j'ai eu maintes fois l'honneur de vous le dire au nom du Gouvernement, à un poste politique, vous êtes à un poste administratif; mais c'est aussi un poste de combat.

Vous avez accepté, dans les conditions les plus difficiles, une mission d'abnégation et de dévouement; vous êtes les hommes d'affaires d'un arrondissement dont les besoins sont immenses, la résignation patriotique au-dessus de tout éloge, les souffrances d'autant plus touchantes qu'elles sont plus sagement supportées. Vous avez accepté cette tâche; qu'elle raison auriez-vous d'y renoncer?

Les élections, qui francheraient toutes les difficultés, sont impossibles à l'heure où toute la population valide est aux remparts, où l'ennemi nous accable de ses feux. Je n'ai pas, pour mon compte, de plus ardent désir que de voir se lever le jour, que j'espère prochain, où le suffrage universel, régulièrement, librement, solennellement consulté, remettra dans cette grande cité parisienne toutes les choses en leur place; mais le jour du vote ne peut luire qu'après le jour de la bataille. Jusque-là, je vous en conjure, gardez la situation provisoire que votre patriotisme a acceptée; la population ne se méprend, dans aucune des nuances de l'opinion, sur le caractère de votre intervention, et la République vous en est reconnaissante.

Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Le membre du gouvernement, maire de Paris, JULES FERRY.

INCIDENTS DU SIÈGE.

Hier soir, une reconnaissance a été faite en avant de Saint-Cloud.

On croit que les Prussiens démasquent, en coupant les bois, une batterie établie dans le parc de Saint-Cloud, porte Jaune, près de la nouvelle orangerie. Cette batterie sera peu dangereuse, et elle sera battue par le Mont-Vallérien et les bastions du 6^e secteur.

Le général Laflô est venu hier à l'observatoire de la Muette et a passé deux heures à reconnaître les positions. Il a trouvé tout le monde à son poste. Le tir ennemi ne fait aucun mal aux remparts. Les obus de 24 font à peine un trou de 60 centimètres.

M. Dorian est allé en personne porter la croix de chevalier de la légion d'honneur à un jeune ingénieur qui avait été recueilli dans l'ambulance des ponts et chaussées et qui, après une décision prise par MM. les docteurs Ricord et Demarquay, avait dû subir l'amputation de la cuisse. Ce jeune homme, qui a été de la part de ses anciens directeurs des ponts et chaussées, MM. Renaud et Cymery, bienfaiteurs de cette ambulance, l'objet de soins vraiment touchants se nomme Holl (Alfred), et il est alsacien. Il avait quitté l'école des ponts l'année dernière, et remplissait en Haute-Savoie, à Bonneville, les fonctions d'ingénieur, quand la nouvelle de nos désastres le fit accourir à Paris; il mit son activité et sa science au service de la défense et commandait, comme capitaine une compagnie d'ouvriers auxiliaires d'artillerie. Il dirigeait, au Bourget, les travaux d'approche le 28 décembre, quand une décharge de mousqueterie fut dirigée sur les travailleurs et lui fracassa la jambe. L'intéressant blessé a subi stoïquement l'opération faite par les deux illustres chirurgiens, et son état est aujourd'hui aussi satisfaisant, que possible.

L'avant dernière nuit, Montrouge a repris la main qu'il avait perdue aux forts de Vanves et d'Issy aux bastions de l'enceinte. Il faut dire que l'ennemi dirigeait sur ce fort un feu infernal et qu'on ne pouvait décemment se dispenser d'y répondre toute la journée du reste, Montrouge tonné de ses plus grosses pièces.

Les obus continuèrent de pleuvoir sur le faubourg Saint-Germain. Ce matin, à 6 heures, quatre sont tombés dans la rue Madame, trois sur la chaussée devant les nos 37 et 39 et sur la fonderie en caractères, d'imprimerie le M. René et C^e au no 30, ce dernier effondré plusieurs planches et a ravagé l'intérieur des locaux. Ces quatre projectiles étaient de très-fort calibre. Deux obus sont parvenus dans le jardin des Dames réparatrices du Saint-Sacrement, rue Gay-Lussac, sans faire aucun mal. Un autre a éclaté sur le pavé de la rue St-Jacques, près les Sourds et Muets à 10 heures, au moment où l'on sortait de la messe de l'église St-Jacques du Haut-Pas. A onze heures, un obus tombait dans le jardin du Luxembourg, le projectile s'est enfoncé dans la terre en dérivant un cercle et n'a atteint personne.

Aux environs du Luxembourg, il y a eu quelques dégâts matériels. Le mur du no 150, boulevard St-Michel, a été entièrement traversé à la hauteur du troisième étage, où l'on peut voir un trou béant de près d'un mètre de longueur. Au coin de la rue St-Jacques et du boulevard de Port-Royal, une façade de pierre de taille est effondrée.

Les habitants des quartiers menacés par les projectiles du bombardement, se retirent en partie et on les loge dans les maisons des absents et dans tous les locaux vacants.

Il paraît certain que les Prussiens ont ouvert la tranchée devant Nogent et Rosny. Cette tranchée ne serait pas le travail classique tel que nous le pratiquons encore, mais le travail nouveau et perfectionné en usage dans l'armée prussienne. On a commencé le chemin couvert hors de la portée de nos forts, et c'est de cheminement aux cheminement que l'ennemi pourra arriver, sans pertes sérieuses, à établir sa première parallèle. Sans doute le temps est peu favorable aux terrassements, mais depuis l'ouverture du siège les Prussiens ont surmonté bien d'autres difficultés.

TRIBUNAUX

La chambre des mises en accusation s'est réunie vendredi pour statuer sur le rapport qui lui avait été présenté mardi dernier à l'occasion de l'affaire du 31 octobre.

Ce rapport concluait au renvoi devant la cour d'assises de la Seine de MM. Blanqui, Gustave Flourens, Millières, Ravin, Régère, Senart, Lefrançois, Iaclar, Maurice, Joly, Vermorel, Paoli Tibaldi, Razena, Levrard, Baner, Cyrille, Eudes, Gonpil, Pillot, Jules Vallés et Vésinier, sous l'inculpation d'attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile, de complicité, séquestration arbitraire et de menace de mort. Mais depuis le dépôt de ce rapport, le gouverneur de Paris, se fondant sur les dispositions de la loi relative à l'état de siège, a réclamé le dossier de l'affaire, afin d'en saisir s'il y a lieu, la justice militaire. Dans cette situation, la cour a rendu un arrêt par lequel elle a décidé, qu'en l'état, il n'y avait lieu de sa part à statuer, et elle a ordonné que toutes les pièces seraient rendues à M. le procureur-général, pour être transmises à qui de droit. Quant à MM. Félix Pyat, Ducudray et Tridon, contre lesquels l'instruction avait été également dirigée, une ordonnance de non-lieu a été rendue en leur faveur.

REVUE FINANCIÈRE

La liquidation de fin décembre a annoncé une certaine perturbation dans notre marché financier qui avait jusqu'ici résisté énergiquement à toutes les terribles secousses qui sont venues l'assaillir depuis plusieurs mois. Cette défaillance qui n'a été d'ailleurs que momentanée s'explique en partie par la différence des prix des valeurs cotées en bourse depuis le mois de janvier; si l'on songe que le 3 0/0 après avoir touché au commencement de l'année le cours de 75 francs est tombé à 60 et quelques jours aux environs de 50 francs de même pour les autres valeurs. En outre un certain nombre de personnes vendent quelques titres pour vivre, d'autres ont dû faire argent de leurs titres à la fin de l'année ou en liquidation, pour faire face à des engagements qu'ils n'ont pas voulu laisser souffrir. C'est là certainement l'une des principales causes de la dépréciation qu'ont subie depuis huit jours la rente et la plupart des valeurs de placement. L'influence d'une situation assombrie par la phase terrible que traverse le siège de Paris, a dû aussi, certainement, se faire sentir sur la bourse. Tel qui restait ferme jusqu'ici et vivait au jour le jour sans préparer le lendemain, peut bien, sans trop de faiblesse, songer aujourd'hui sinon à lui-même qui va demain au devant du péril où le devoir l'appelle, à faire au moins à tout événement, la part de ceux qu'il laisse derrière lui. S'il faut s'étonner de quelque chose, dans les conditions où nous sommes tous, c'est que les offres et les ventes n'aient pas été plus nombreuses et que la dépréciation des valeurs ne soit pas plus grande.

Voici les derniers cours cotés cette semaine : 3 0/0, 51,37 1/2 après 51,45; 5 1/2 0/0

liquidation avec un report de 20 à 25 fr.; 51,30 au comptant.

Emprunt 22.40 à terme 52.00 au comptant; — 4 1/2 76.50; Foncier 60, Comptoir 540; Orléans 710; Lombards 350; Suez 230; Gaz 700.

Les obligations des chemins se tiennent de 10 à 15 fr. au dessous du noir.

L'EUROPE ET LA PRUSSE

La domination de l'Europe... c'est un beau rêve, c'est une perspective séduisante pour tous les ambitieux. Elle a dominé la carrière de Napoléon 1^{er}, et malgré son génie militaire et administratif, ce grand capitaine, ce grand homme politique n'a pu réussir dans cette immense entreprise: il a expié sa faute à Ste Hélène.

Son insuccès aurait dû éclairer les hommes d'Etat de notre temps, et toutefois, voici M. de Bismark et le général von Moltke, qui paraissent se croire de force à réussir dans cette aventure, où Napoléon le Grand a échoué!

Je sais bien que les amis de la Prusse, disent que c'est à tort que l'on attribue un pareil projet au cabinet de Berlin.

On eût certainement dit la même chose la veille de Sadowa, si quelqu'un avait affirmé que la Prusse voulait s'emparer du Hanovre, de la Hesse, du Nassau et de la ville libre de Francfort, sans autre droit que le faire que sa convenance et son bon plaisir. Les précédents justifient donc les doutes que l'on peut avoir aujourd'hui sur la modération des hommes d'Etat de la Prusse; on pourrait trouver une nouvelle preuve de peu de sincérité de cette modération, dans la déclaration faite par la Prusse en septembre 1870, par laquelle elle affirmait qu'elle voulait combattre Napoléon III seul, et non la France!

Or, l'ex-empereur est tombé, il y a quatre mois, et les vainqueurs n'ont pas montré la moindre envie de cesser la guerre!

Napoléon III est à Wilhelmshöhe; il est bien traité par ceux auxquels il s'est rendu et il le mérite car il a fourni à la Prusse l'occasion qu'elle cherchait, pour entamer les conquêtes méditées par elle.

Bien que la France soit la première attaquée, elle n'est point cependant l'objectif principal de la lutte qui commence. Seulement, il est indispensable de la réduire à ne pouvoir rien entreprendre avant de démasquer les batteries, c'est-à-dire, d'entamer les opérations définitives que se propose le gouvernement prussien.

L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, la possession de Metz et de Strasbourg, sont des préliminaires utiles jusqu'à un certain point. Toutefois, il est évident que, même sans la possession de ces deux belles provinces, la Prusse peut être une puissance territoriale de premier ordre; mais ce qui est indispensable pour devenir l'arbitre suprême de l'Europe, c'est d'être en même temps une puissance maritime considérable, afin de dominer sur mer comme on dominerait sur terre. On ne peut arriver à ce résultat, qu'en ayant la possession, ou tout moins la haute main, sur des ports de mer nombreux et commodés, et en dominant le fait ou de droit, une population habile dans l'art de la navigation.

La Hollande conquise ou admise dans la Confédération germanique bon gré, mal gré, suppléerait admirablement à ce qui manque au nouvel Empire d'Allemagne, et si l'on y joignait le grand port d'un pays, naguère qualifié de nid de démagogues par le grand ministre prussien, on arriverait probablement à compléter l' desideratum du chancelier de la Confédération du Nord.

Ce sont là de simples conjectures, mais elles semblent justifiées par la passion avec laquelle la guerre contre la France est poursuivie; par les actes du cabinet de Berlin d'aujourd'hui, par la marche des choses en envahissant de l'électorat de Brandebourg, devenu successivement le royaume de Prusse et, il y a quelques jours à peine, l'empire d'Allemagne.

Est-ce un reproche que nous adressons à la Prusse? — Non, c'est une étude de sa passé que nous faisons, afin de faire entrevoir l'avenir qu'elle se propose.

Le gouvernement et le peuple de ce pays, paissent persuadés que l'agrandissement du territoire et l'accroissement de la population font le bonheur des peuples; est leur idéal; ils le poursuivent, que toute simple, et, puisque les autres nations n'y font point obstacle, ils n'ont donc raison de se hâter s'ils veulent l'atteindre.

Il est rimé de penser, en effet, que la quiétude de l'Europe cessera avant peu. En ce moment, la France seule est en cause, tout en disant du bien de ce pays éprouvé depuis quatre mois, personnellement de ses frontières, ne l'émoussent le désir de prendre sa défense ardemment que par des paroles. Mais si, même nous le croyons, ce qui se passe est que le premier pas vers le but que nous avons signalé; à mesure que le général se déroulera, les yeux s'ouvriront, et les Gladstone de tous les pays, s'arceveront, un peu trop tard peut-être que ce n'est pas la France seule qui est compromise, ils verront

que la guerre est contre tous: directement contre la Hollande et peut-être la Belgique; contre la Bavière, le pays de Bade, l'Autriche, la Suisse, allumant elle-même, indirectement, contre l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, contre tous les pays d'Europe, en un mot, sauf peut-être contre la Russie!

Un puissance militaire de premier ordre coupant l'Europe en deux, et pouvant se jeter successivement sur chacun des pays qu'elle sépare, serait, on le comprend facilement, un danger perpétuel pour toutes les nationalités et elle ferait peser la plus détestable oppression sur chacune d'elles.

On peut facilement s'imaginer ce que ferait la Prusse arrivée à son idéal actuel, ayant toute l'Allemagne sous ses ordres, la Hollande et Anvers pour créer et armer des flottes formidables; abandonnant l'Orient et Constantinople à la Russie qui, de son côté, lui laisserait accomplir sans difficulté ses projets sur l'Europe occidentale.

C'est tout près de cette situation que nous sommes arrivés et quelques-unes des puissances qui croyaient avoir fait acte de haute sagesse en adoptant la politique égoïste, commencent à s'apercevoir, que les nations ne peuvent pas plus vivre et prospérer dans l'isolement, que les individus eux-mêmes.

La solidarité existe entre les peuples comme entre les hommes, et les premiers ne peuvent pas plus s'y soustraire que les seconds. — Si la France était définitivement réduite à l'état de puissance secondaire, l'Allemagne, devenue une grande Prusse, serait la dominatrice incontestée de l'Europe; et les peuples qui auraient assisté à la ruine de l'équilibre européen l'arme au bras, pourraient dire un éternel adieu à leur indépendance et à la liberté.

UN VIEUX LIBÉRAL

(Etoile belge)

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les protestations pleuvent contre la mesure illégale et violente qui a dissous les conseils généraux, et la dictature sera bientôt forcée de reculer devant la revendication imposante et énergique des droits méconnus par M. Gambetta.

La mesure arbitraire du gouvernement de Bordeaux n'est pas seulement condamnée, en effet, par l'esprit des institutions républicaines, par le bon sens, par l'honnêteté politique, par tous les principes constitutionnels: elle a contre elle le texte formel et précis de la loi, et il suffit de reproduire l'article 9 de la loi du 22 juin 1833 sur l'organisation des conseils généraux pour en établir l'illégalité flagrante.

Cette article, qu'une Assemblée souveraine peut seul effacer, est ainsi conçu :

« Art. 9. La dissolution d'un Conseil général peut être prononcée par le roi (aujourd'hui par le pouvoir exécutif souverain), c'est-à-dire par le président du gouvernement de la défense assisté de ses collègues. En ce cas, il est procédé à une nouvelle élection avant la session annuelle, et au plus tard dans le délai de trois mois, à dater du jour de la dissolution. »

Telle est la loi toujours en vigueur. Elle n'accorde pas même à M. Gambetta le pouvoir de dissoudre un seul conseil pour le remplacer par une commission préfectorale. A plus forte raison lui interdit-elle de les dissoudre tous pour leur substituer des commissions fantaisistes.

La loi est formelle, et quand même tout le gouvernement de Paris eût adopté la mesure que l'omnipotence d'un seul a prise à Bordeaux, encore faudrait-il nécessairement convoquer les électeurs avant trois mois.

Voilà la loi, claire, précise, impérieuse. et M. Gambetta est en manifeste insurrection contre elle. Nous nous joignons énergiquement à ceux qui demandent qu'on la respecte, et puisque M. Crémieux a présumé, dans un solennel discours, « que la République est le régime de la loi », nous réclamons le retrait immédiat de la mesure contre les conseils généraux ou la prompte convocation des électeurs. (Gazette de France.)

Courrier de Bordeaux

Correspondance particulière du Journal de Raubaix.

Bordeaux, samedi, 7 janvier.

La proclamation du général Trochu a produit ici et produira en France un excellent effet. Elle est venue à temps pour fermer la bouche aux calomnieux, dont les uns obéissent à des passions mesquines, et les autres sont les instruments soudoyés ou inconscients des manœuvres prussiennes. Elle est venue aussi rendre une nouvelle confiance à ceux qui ont foi dans le général et dans l'héroïsme de l'armée parisienne. En effet, elle nous prouve que les membres du gouvernement de la défense nationale sont toujours unis dans l'accomplissement de leur tâche et que Paris va faire prochainement ce grand effort que la France et le monde demandent de lui.

On a pu apprécier maintenant les terribles effets de ce bombardement, dont les Prussiens croyaient que la menace